



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2024

Sommaire



3	Préambule
4	Contexte économique 2024
6	Loi de finances 2024
8	Le pacte financier et fiscal
9	Résultats 2023 : tous budgets M57
10	Résultats 2023 : tous budgets M49
11	Le budget général
31	Le budget annexe zones artisanales
33	Le budget annexe zone de l'Aurore
34	Le budget annexe développement économique
37	Le budget annexe SPANC (assainissement non collectif)
38	Le budget annexe assainissement collectif
44	Structuration de la dette

Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** est un moment essentiel de la vie politique de la collectivité, qui a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires lui permettant d'exercer de manière effective, son pouvoir de décision en amont du vote du Budget Primitif (BP). Les membres du Conseil communautaire peuvent, à cette occasion, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur **vision de l'action publique**.

Le Débat d'orientations Budgétaires s'appuie sur ce Rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui présente :

- **Le contexte économique et législatif (pages 4 à 8)** dans lequel va s'inscrire le vote du budget de la collectivité : cela comprend les prévisions économiques et les principales dispositions de la Loi de Finances pour 2024. Le cadre budgétaire fixé aux collectivités locales dans la Loi de Finances est, en effet, lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques. Ces éléments de contexte sont par ailleurs importants localement pour la collectivité et le territoire car ils peuvent influencer sur l'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières pour l'EPCI d'une part, sur le dynamisme économique local et de ce fait le dynamisme des produits de fiscalité d'autre part.
- **Le pacte financier fiscal (page 8)**
- **Les résultats du compte administratif 2023 de tous les budgets (pages 9 à 10)**
- **Le Budget général (pages 11 à 30)**
 - ✓ Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2023
 - ✓ Les grandes orientations budgétaires proposées en 2024 en fonctionnement
 - ✓ Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
 - ✓ Des éléments de prospectives financières : plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement
- **Les budgets zones artisanales et zone de l'Aurore (pages 31 à 33)**
 - ✓ Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2023
 - ✓ Les grandes orientations budgétaires proposées en 2024 en fonctionnement
- **Le budget annexe développement économique (pages 34 à 36)**
 - ✓ Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2023
 - ✓ Les orientations budgétaires proposées en 2024 en fonctionnement et en investissement
- **Le budget annexe assainissement non collectif (page 37)**
 - ✓ Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2023
 - ✓ Les orientations budgétaires proposées en 2024 en fonctionnement
- **Le Budget annexe assainissement collectif (pages 38 à 43)**
 - ✓ Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2023
 - ✓ Des éléments de prospectives financières : plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement
- **Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée (pages 44 à 45).**



(source : SVP)



Le contexte économique national

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+ 4,8 %), de même que les minima sociaux (+ 4,6 %) et les retraites (+ 5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+ 3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+ 3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Qualifiées d'« optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.



	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%



(source : SVP)



Le contexte économique local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal - communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1%) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

	Ev° des dépenses de fonctionnement	Ev° des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 5,5 %	+ 4,3 %
INTERCOMMUNALITES	+ 5,6 %	+ 4,9 %

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027, adoptée, elle aussi, en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation - 0,5 %. Dans leur rapport d'orientation budgétaire, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

Ci-dessous, les mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024 :

FILET DE SÉCURITÉ	La LFI pour 2024 <i>ne prévoit pas</i> la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024.
BOUCLIER TARIFAIRE	Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année. Il sera étendu aux petits consommateurs professionnels (y compris les collectivités territoriales) ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.
AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ	Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes : - Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ; - Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ; - Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).



(source : SVP)

Principales mesures de la LFI (Loi de Finances) 2024 intéressant les collectivités locales



ARTICLE 73	Harmonisation des dispositifs de zonage dans les territoires ruraux et création au 1er juillet 2024 du zonage « France Ruralité Revitalisation », qui remplacera les ZRR, BER et les zones de revitalisation du commerce en milieu rural. Prorogation des zonages existants pour les quartiers urbains et les territoires en reconversion industrielle.
ARTICLE 129	Lancement au plus tard le 1^{er} juin 2024 de l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale.
ARTICLE 130	Augmentation de 320 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
ARTICLE 132	Mise en place d'une dotation d'Etat pérenne visant à compenser la perte de taxe d'habitation sur les logements vacants instituée par les communes et intercommunalités passées en zones dites « tendues ».
ARTICLE 138	Mise en place d'un dispositif de lissage des pertes importantes de bases et de produit de TFPB pris en charge par le budget de l'Etat, visant les communes et EPCI enregistrant des pertes fiscales significatives d'une année sur l'autre.
ARTICLE 143	Maintien du caractère facultatif des exonérations de TFPB sur les logements « anciens » ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique et sur les logements neufs présentant une performance énergétique élevée (1383-0 B et 1383-0 B bis du CGI).
ARTICLE 151	Assouplissement des règles de lien entre les taux, notamment pour voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'article vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne
ARTICLE 152	Actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels repoussée à 2026.
ARTICLE 191	Obligation pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de présenter dans une annexe à leur compte administratif 2024 les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement (ou qui sont neutres) à tout ou partie des objectifs de transition écologique.
ARTICLE 192	Possibilité pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à la transition écologique.
ARTICLE 205	Obligation de mise en place du compte financier unique au plus tard au cours de l'exercice 2026.
ARTICLE 240	Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 320 M€ : <ul style="list-style-type: none"> - 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité - 60 M€ en – pour la dotation de compensation des EPCI (par hypothèse : -1,5 %) - 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale - 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation. 60 % des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024. La dotation d'intercommunalité des EPCI pourra augmenter de 20 % d'une année sur l'autre (contre 10 % maximum jusqu'ici).



(source : SVP)

Principales mesures de la LFI (Loi de Finances) 2024 intéressant les collectivités locales (suite)



ARTICLE 241	Les délibérations visant une répartition dérogatoire du FPIC produiront désormais leurs effets de manière pluriannuelle.
ARTICLE 243	La dotation « biodiversité » devient la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ; son enveloppe passe de 41,6 à 100 millions d'euros. A compter de 2024, toutes les communes rurales au sens de l'INSEE, dont une partie « significative » du territoire est couverte par une aire protégée, ou qui jouxte une aire marine protégée, pourront bénéficier de cette dotation.
ARTICLE 247	Elargissement de la dotation particulière « élu local » à l'ensemble des communes de moins de 1 000 habitants, sans condition de potentiel financier.
ARTICLE 248	Mesures spécifiques pour la DGF des communes nouvelles : - Dotation d'amorçage de 15€/hab. les trois premières années ; - Garantie de non-baisse de la DGF au-delà du pacte de stabilité.





Les 6 actions votées

Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire basé sur un bilan financier et fiscal du territoire et partagé par les communes membres et la Communauté de communes. Il permet de définir les orientations budgétaires prioritaires de la Communauté de communes et sert ainsi de socle au projet territoire. Ci-après sont précisées les actions votées par délibération du 07/07/2022.

ACTION N° 1 - FISCALITE : Les parties s'engagent à s'informer mutuellement, en amont de leur délibération, de toute modification de taux de fiscalité ou d'exonérations fiscales permettant d'anticiper la détermination de la fiscalité de l'EPCI (en raison des règles de lien des taux entre communes et EPCI) - Les parties considèrent que la fiscalité pourra être un levier financier complémentaire du pacte financier.

ACTION N° 2 - FPIC : Les parties s'engagent à appliquer le droit commun concernant le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales.

ACTION N°3 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) : Les parties s'engagent à proposer à leurs instances une répartition dérogatoire des attributions de compensation avec contributions de certaines communes permettant ainsi de compenser les attributions de compensation négatives des petites communes concernées. **En 2023, les AC versées ont respecté la répartition dérogatoire libre décidée en juillet 2022.**



ACTION N°4 - FONDS DE CONCOURS : Les parties s'engagent à établir un règlement des fonds de concours des communes vers la CCALS :

a) Pour la création de nouveaux équipements communautaires liés à la petite enfance, l'enfance-jeunesse et à la culture - les communes d'implantation devront participer au financement global de l'opération par un fonds de concours d'investissement avec valorisation éventuelle du don du foncier.

b) Pour le fonctionnement des médiathèques communautaires, les communes d'implantation devront participer au financement des frais de fonctionnement via un fonds de concours. **En 2023, Durtal a versé 10 910.74 € à la CCALS pour le fonctionnement de la médiathèque 2022.**

c) Pour le projet de déviation Nord à Seiches-sur-le-Loir, la commune d'implantation devra participer au financement de l'opération via un fonds de concours versé au Département (10 %).

ACTION N°5 - REVERSEMENTS FISCALITÉ TAXE D'AMÉNAGEMENT ET TAXES FONCIÈRES : Les parties s'engagent à respecter les délibérations et conventions actées par la CCALS en 2017/2018 fixant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement et des taxes foncières. **Le reversement de la TAM par les communes à la CCALS représente 190 k€ de 2019 à 2022.**

ACTION N°6 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) : Les parties s'engagent à échanger sur les investissements prioritaires pour le territoire, afin de définir un PPI communautaire. Dans ce cadre, il est à noter que les élus souhaitent abandonner la création d'un nouveau siège social communautaire et privilégient l'extension du siège social actuel, sis 103 rue Charles Darwin à Tiercé pour permettre à tous les agents administratifs d'être regroupés sur un seul site.



Compte administratif 2023

Résultats prévisionnels en k€
de l'exercice 2023 par budget
Nomenclature M57



	BUDGET GENERAL	DEVPT ECO	ZA	AURORE	TOTAL M57
FONCTIONNEMENT					
+ Recettes de fonctionnement	17 515	1 427	5 499	448	24 888
■ Dépenses de fonctionnement	15 784	1 583	5 499	448	23 313
■ Résultat d'exercice	1 731	-156	0	0	1 575
Résultat antérieur	6 562	1 109	0	0	7 671
Résultat cumulé de fonctionnement	8 294	952	0	0	9 246
INVESTISSEMENT					
+ Recettes d'investissement	1 531	1 898	4 604	123	8 157
■ Dépenses d'investissement	2 151	885	5 494	542	9 073
■ Résultat d'exercice	-620	1 013	-890	-419	-916
Résultat antérieur	2 004	-555	-3 916	827	-1 640
Résultat cumulé d'investissement	1 384	458	-4 806	408	-2 556
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE (fonctionnement + investissement)					
	1 111	856	-890	-419	659
RESULTAT GLOBAL CUMULE (fonctionnement + investissement)					
	9 678	1 410	-4 806	408	6 690
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT					
Résultat de l'exercice en fonctionnement	1 731	-156	0	0	1 575
+ Dotations aux amortissements	931	991	0	0	1 922
■ Reprises de subventions	493	696	0	0	1 188
■ CAF Brute	2 154	139	0	0	2 293
■ Remboursement capital de la dette	80	353	127	100	659
■ CAF Nette	2 075	-214	-127	-100	1 634

Le résultat consolidé de tous les budgets gérés en nomenclature M57 à fin 2023 est évalué à + 6 690 k€.

Ces résultats seront intégrés au BP 2024 des différents budgets.

A noter, le déficit du budget Zones Artisanales (- 4 806 k€) sera à combler, soit par les ventes de terrains, soit, à défaut, par une subvention du budget général.



Compte administratif 2023

Résultats prévisionnels en k€
de l'exercice 2023 par budget
Nomenclature M49



	ASS COLL	SPANC
FONCTIONNEMENT		
+ Recettes de fonctionnement	1 879	98
- Dépenses de fonctionnement	1 437	98
= Résultat d'exercice	442	1
Résultat antérieur	1 546	7
Résultat cumulé de fonctionnement	1 988	8
INVESTISSEMENT		
+ Recettes d'investissement	1 229	
- Dépenses d'investissement	1 202	
= Résultat d'exercice	27	
Résultat antérieur	174	
Résultat cumulé d'investissement	200	
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE (fonctionnement + investissement)		
	469	1
RESULTAT GLOBAL CUMULE (fonctionnement + investissement)		
	2 188	8
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
Résultat de l'exercice en fonctionnement	442	1
+ Dotations aux amortissements	728	0
- Reprises de subventions	242	0
= CAF Brute	927	1
- Remboursement capital de la dette	349	0
= CAF Nette	579	1

Ci-dessus les résultats des budgets annexes assainissement collectif et non collectif gérés en nomenclature M49. Les résultats 2023 seront intégrés au BP 2024 de ces budgets et pourront notamment participer au financement du plan pluriannuel d'investissement du budget assainissement collectif.



Le Budget général en k€ - Comparaison CA 2022 / 2023 et % réalisation du BP 2023 modifié (après vote des taux)

	CA 2022	BP 2023 modifié avec reports	CA 2023	EVOLUTION CA2022/CA2023	% réalisation du BP 2023 modifié	
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	13 728	14 415	14 967	9%	104%
	FISCALITÉ LOCALE (pouvoir de taux)	5 076	4 056	4 248	-16%	105%
	IMPÔTS ET TAXES (FNGIR + FPIC + Fraction TVA pour compensation TH et CVAE)	2 764	4 353	4 342	57%	100%
	DGF et DOTATIONS DE COMPENSATION	2 255	2 420	2 420	7%	100%
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES dont CAF	1 855	2 090	2 182	18%	104%
	RECETTES DES SERVICES FACTURÉS	744	693	835	12%	120%
	RECETTES - PERSONNEL (Remboursement budget annexes et arrêts de travail + subventions et	702	655	767	9%	117%
	AUTRES RECETTES (loyers, refacturation charges)	196	148	170	-13%	115%
	CESSIONS ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	137	0	2		
B	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	12 570	13 663	12 811	2%	94%
	DÉPENSES DE PERSONNEL	6 915	7 497	7 570	9%	101%
	DÉPENSES DE SERVICES (Chap. 011)	2 019	2 845	1 971	-2%	69%
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION NETTE	1 941	1 914	1 866	-4%	98%
	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES dont SDIS	639	688	669	5%	97%
	AUTRES CHARGES (chap. 65)	283	303	304	8%	101%
	AUTRES SUBVENTIONS (dont subvention au budget annexe développement économique)	519	204	202	-61%	99%
	SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS	185	191	200	8%	105%
	CHARGES FINANCIERES	28	22	27	-2%	123%
	REDEVANCE ORDURES MENAGERES NETTE	44	0	2	-95%	
C	ÉPARGNE BRUTE = A-B (hors cessions et opérations except.)	1 021	752	2 154		
D	REMBOURSEMENT CAPITAL - EMPRUNTS EN COURS	130	87	80		
E	ÉPARGNE NETTE = C-D	891	665	2 074		
	Résultat d'exercice comptable (réel + ordre)	405	102	1 731		

A fin 2023, la capacité d'autofinancement brute s'élève à 2 154 k€ contre 1 021 k€ à fin 2022. Le résultat d'exercice comptable s'élève à 1 731 k€ à fin 2023 contre 405 k€ en 2022.

Les recettes :

Les recettes 2023 ont été réalisées à hauteur de 104 % des prévisions budgétaires 2023 soit + 552 k€ au total. Elles augmentent de 9 % par rapport au CA 2022.

Pour rappel, la colonne « BP2023 modifié avec reports » ci-dessus tient compte de l'augmentation des taux de TFPB (2.5 % au lieu de 2 %), de TH (10.65 % au lieu de 8.53 %) et de CFE (23.07 % au lieu de 21.25%) votés en avril 2023 ainsi que des ajustements des autres recettes fiscales notifiées.



Compte administratif 2023

Voici quelques explications sur ces réalisations :

- Le budget de la fiscalité locale a été réalisé à 105 % car des rôles complémentaires de fiscalité de 153 k€ ont été encaissés fin 2023.
Par rapport au CA 2022, les recettes de fiscalité sont en diminution de seulement 17 %, car malgré la hausse des produits fiscaux, une partie de la recette fiscale de CVAE a basculé de ce chapitre vers le chapitre impôts et taxes.
- Le budget des impôts et taxes a été réalisé à 100%. Par rapport au CA 2022, il est en augmentation de 57 % (Fraction de TVA encaissée en remplacement de la CVAE).
- Le budget recettes des services facturés aux familles a été réalisé à hauteur de 120% dont +128 k€ pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse ; en augmentation de + 12% par rapport au CA2022.
- Le budget recettes sur les frais de personnel a été réalisé à hauteur de 117 % soit + 112 k€ pour les remboursements sur arrêt maladie/maternité et la refacturation aux budgets annexes.
- Le budget des autres recettes a été réalisé à hauteur de 115 % soit + 22 k€.

Les dépenses :

Les dépenses 2023 ont été réalisées à hauteur de 94 % des prévisions budgétaires, soit -852 k€. Cela représente une augmentation de 2 % par rapport au CA 2022.

Le budget des dépenses de services est réalisé à 69% soit - 874 K€ (budget en diminution de -2 % par rapport au CA 2022).

En effet, des actions budgétées au BP 2023 n'ont pas été réalisées ou que partiellement :

- **CULTURE ET LOISIRS** : le transport pour la natation scolaire (26 k€) ainsi que la location de bassins mobiles (10 k€)
- **TOURISME** : le remboursement des frais aux communes pour le site de Malagué et les sentiers de randonnées (15 k€)
- **COMMUNICATION** : 80 k€ non consommés (décalage de plusieurs projets par les services opérationnels, films et vidéos promotionnels non réalisés)
- **ENVIRONNEMENT** : les actions pour les mobilités (48 k€), la plateforme de rénovation énergétique (60 k€), l'étude vulnérabilité des réseaux (18 k€), le diagnostic vulnérabilité des bâtiments (6k€) et l'étude filière énergies renouvelables (24 k€)
- **URBANISME** : l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage (30 k€), les frais avocat et de procédures dans le cadre du PLUI (35 k€), l'observatoire de l'habitat (20 k€)
- **TECHNIQUE** : la crainte d'une explosion des dépenses d'énergies a conduit à inscrire une dépense de 170 k€, en définitive réalisée pour 133 k€ (37 k€)
- **SOCIAL** : le diagnostic territorial du contrat local de santé (40 k€).



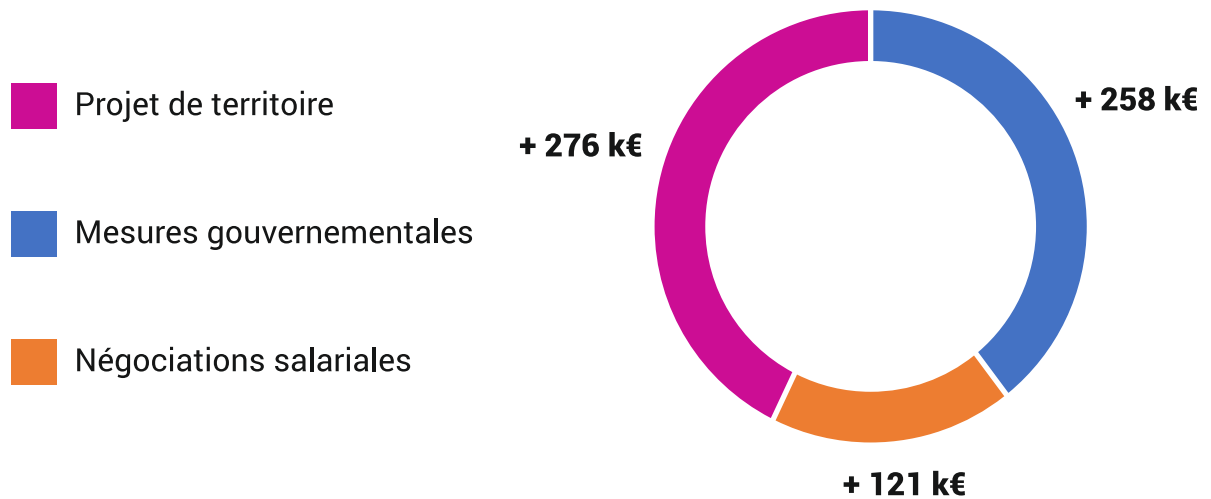
Détails sur les frais de personnel Effectifs, organisation et rémunération

L'augmentation des charges de personnel par rapport à l'exercice 2022 (en valeur + 655 k€) sont liés aux mesures suivantes :

- **Impact des mesures gouvernementales (39%)** : L'augmentation de la valeur du point, les augmentations du SMIC, attributions de points de rémunérations supplémentaires aux catégories C, Bonification indiciaire, qui a permis à des agents d'avancer d'échelon, 2 années de suite.
- **Impact des négociations salariales avec le Comité Social Territorial (18.5%)** : Enveloppe annuelle allouée pour limiter l'impact de l'inflation. Attribution d'un régime d'indemnitaire mensuel aux agents en CDI (cette augmentation a été négociée sur 3 ans, l'année 2023 est la dernière année).
- **Mise en œuvre du projet de territoire (42.5%)** : le lancement d'une stratégie politique sur le territoire a un impact sur les recrutements, les agents étant le moteur de cette mise en œuvre :
 - **Le service Lecture publique** : le conseil communautaire de juillet 2022, a validé, suite à l'étude menée par le cabinet Créaction entre octobre 2021 et avril 2022, le renforcement du service, par le biais de recrutements :
une bibliothécaire pour renforcer le secteur de Durtal est arrivée le 08/11/22
une bibliothécaire pour renforcer le secteur de Tiercé est arrivée le 09/01/23
un chef de service est arrivé le 09/01/23
 - **Les services supports** : recrutement d'un informaticien
 - **Le service assainissement** : recrutement d'un chargé d'opération pour l'application du plan pluriannuel d'investissement.
 - **Le service Tourisme** : impact de la reprise en régie, en 2022, de l'Office de Tourisme sur toute l'année 2023.



Comprendre l'évolution des charges du personnel entre le CA 2022 / CA 2023



Effectifs et organisation

Les services de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe sont structurés en 5 pôles depuis le 1^{er} juillet 2018.

4 pôles gèrent des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives regroupées par grands domaines de politiques publiques.

1 pôle concentre l'ensemble des supports, par définition transversaux (ressources humaines, commande publique, finances, politiques contractuelles).

Les cycles de travail sont organisés de la façon suivante :

en fonction des métiers et des nécessités de service, et sur une durée effective de 1607 heures

- Cycle 1 = 37 heures/semaine sur 5 jours ou 4.5 jours
- Cycle 2 = 35 heures/semaine sur 5 jours ou 4.5 jours
- Cycle 3 = 35 ou 37 heures annualisées
- Cycle 4 = 39 heures/semaine sur 5 jours ou 4.5 jours

Au 31 décembre 2023, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

150

agents sur emplois permanents
Dont **113 titulaires**
et **37 non titulaires**

54

agents contractuels pour des besoins occasionnels, remplacements, accroissements temporaires d'activité, contrat de projet

7

apprentis

12

agents en disponibilité

Total des effectifs : **223 agents**





Éléments de rémunération en fonction du statut en 2023

Statut	Rémunération indiciaire	NBI	Régime indemnitaire	SFT	Heures supplémentaires ou complémentaires
Titulaire	2 547 830 €	69 185 €	647 580 €	56 122 €	2 385 H
Contractuel	1 556 869 €		235 493 €	191 486 €	1 059 H
TOTAL	4 104 699 €	69 185 €	879 073 €	247 608 €	3 504 H

La part des contractuels au sein de la CCALS est + de 40 %.

- Au sein de la fonction publique territoriale, elle est de 22 % (Source : DGAFP 2022)

La part du régime indemnitaire dans les rémunérations est de 16.8 %.

- Elle est de 24.3 % en 2020 pour l'ensemble de la fonction publique (Source : Rapport annuel de l'état de la fonction publique édition 2022).

Il n'y a aucun avantage en nature octroyé au sein de la Communauté de communes.



Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - vue d'ensemble

Le budget prévisionnel 2024 présenté ci-dessous en k€ affiche un résultat comptable prévisionnel de +651 k€ et une épargne brute de 1 271 k€ compte tenu de recettes prévisionnelles de 15 840 k€ et de dépenses pour 14 569 k€. Le budget augmente de +10 % en recettes par rapport au BP 2023 et de +7 % en dépenses.

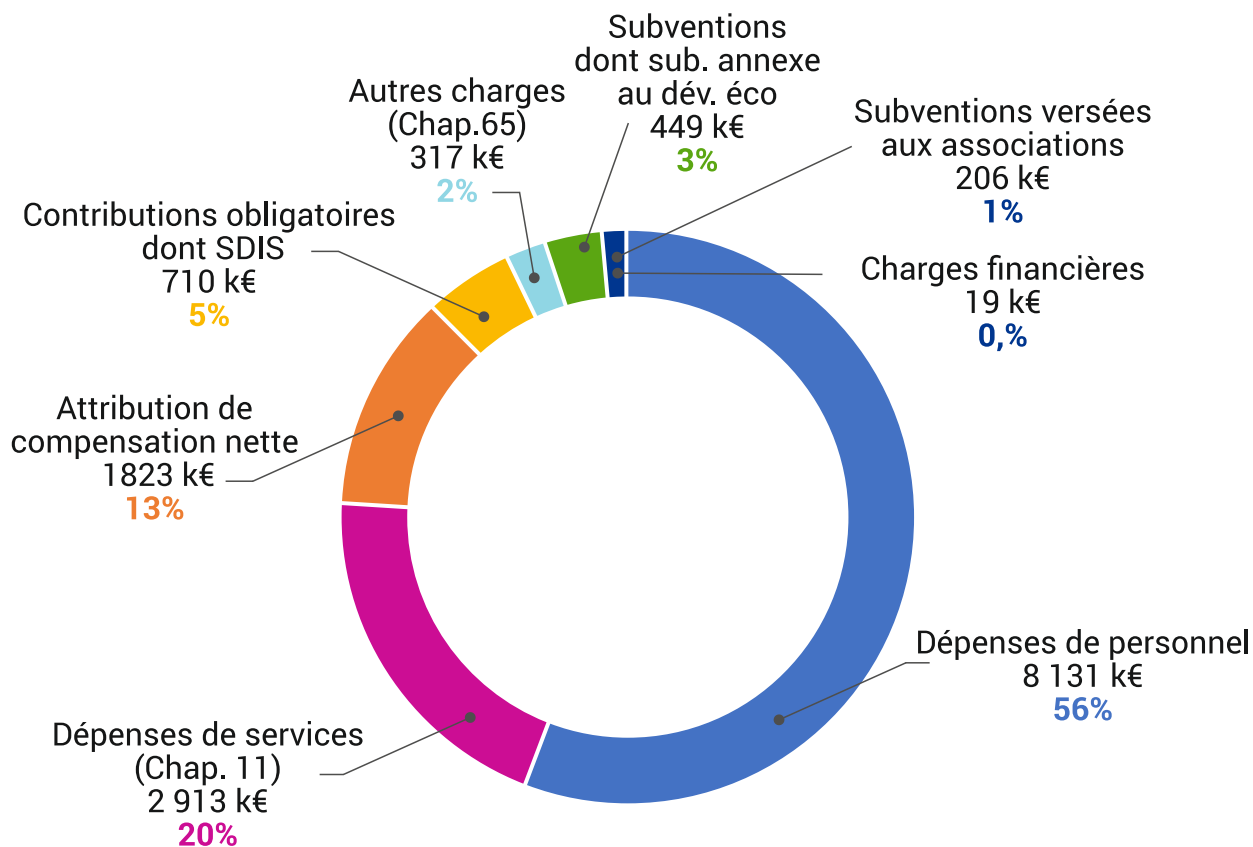
Le budget proposé est basé sur une augmentation de la fiscalité (voir pages 21 à 25) nécessaire à l'équilibre du PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement) et du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

	BP 2023 modifié avec reports	CA 2023	BP 2024 (avec reports)	EVOLUTION		
				BP/BP 2023/2024	CA/BP 2023/2024	
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	14 415	14 967	15 840	10%	6%
	FISCALITÉ LOCALE (pouvoir de taux)	4 056	4 248	4 881	20%	15%
	IMPÔTS ET TAXES (FNGIR + FPIC + Fraction TVA pour compensation TH et CVAE)	4 353	4 342	4 344	0%	0%
	DGF et DOTATIONS DE COMPENSATION	2 420	2 420	2 479	2%	2%
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES dont CAF	2 090	2 182	2 244	7%	3%
	RECETTES DES SERVICES FACTURÉS	693	835	844	22%	1%
	RECETTES - PERSONNEL (Remboursement budget annexes et arrêts de travail + subventions et	655	767	915	40%	19%
	AUTRES RECETTES (loyers, refacturation charges)	148	170	133	-10%	-22%
	CESSIONS ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	0	2	0		
B	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 663	12 811	14 569	7%	14%
	DÉPENSES DE PERSONNEL	7 497	7 570	8 131	8%	7%
	<i>DONT DÉPENSES DE PERSONNEL - Mise en œuvre du projet de territoire (170 K€) et mesures gouvernementales (342 K€)</i>	0	0	512		
	DÉPENSES DE SERVICES (Chap. 011)	2 845	1 971	2 913	2%	48%
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION NETTE	1 914	1 866	1 823	-5%	-2%
	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES dont SDIS	688	669	710	3%	6%
	AUTRES CHARGES (chap. 65)	303	304	317	5%	4%
	AUTRES SUBVENTIONS (dont subvention au budget annexe développement économique)	204	202	449	120%	122%
	SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS	191	200	207	8%	3%
	CHARGES FINANCIERES	22	27	19	-14%	-30%
	REDEVANCE ORDURES MENAGERES NETTE	0	2	0		
C	ÉPARGNE BRUTE = A-B	752	2 154	1 271		
D	REMBOURSEMENT CAPITAL - EMPRUNTS EN COURS	87	80	85		
E	ÉPARGNE NETTE = C-D	665	2 074	1 186		
	Résultat d'exercice comptable (réel + ordre)	102	1 731	651		



Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - dépenses

Détail des dépenses réelles de fonctionnement : 14 569 k€



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024

Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des services publics avec notamment pour les principales, les dépenses de personnel qui représentent 56 % des dépenses de fonctionnement global, suivies des charges à caractère générale (20 %), des attributions de compensation (13 %), des contributions obligatoires (5 %), des autres charges du chapitre 65 (2 %) et des autres subventions (3 %).

Voici les principales évolutions :

- Les dépenses de services augmentent de 2 % par rapport au BP 2023.
- Les attributions de compensation nettes diminueraient de 5 % par rapport au BP 2023 et s'établiraient à 1 823 k€ suivant le pacte et financier et fiscal.
- Les contributions obligatoires dont la subvention SDIS augmentent de 3 %.
- La subvention au budget développement économique s'élève à 400 k€ contre 200 k€ en 2023.



Budget primitif 2024 proposé

Section de fonctionnement - dépenses de personnel

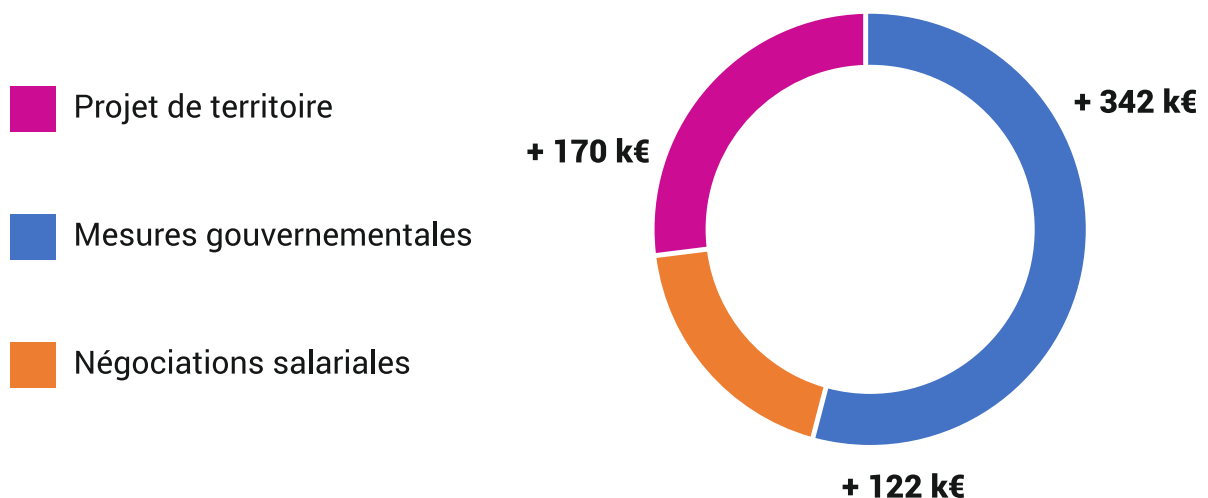
Les charges de personnel sur le BP 2024 atteindraient une hausse de + 8 % par rapport au BP 2023, en valeur (+ 634 k€)

- **Cette hausse se traduit par l'impact, à nouveau, des décisions gouvernementales** en année pleine. Il faut ajouter les nouvelles décisions applicables au 01/01/2024, à savoir : augmentation du Smic, attribution de 5 points supplémentaires à tous les agents, les avancements d'échelon rapprochés avec la refonte des grilles des catégories C. (54 %)
- **On retrouve également, la continuité de la mise en œuvre du projet de territoire**, avec les recrutements suivants (27 %) :
 - Chargé(e) mission Plan Intercommunal de Sauvegarde
 - Chargé(e) mission de mobilité
 - Coordonnateur piscine

La charge de ces recrutements est atténuée par des recettes :

- 2 des postes sont mutualisés avec les communes
- 1 poste est subventionné
- **Des négociations salariales sont prévues en 2024 (19 %).**
Il est proposé de renouveler l'enveloppe financière octroyée en 2022 (100 k€) pour la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel.
Le conseil communautaire du 7 décembre 2023, a voté l'attribution d'un montant forfaitaire de 300 € par agent, pour l'acquisition de matériel nécessaire au télétravail (chaise, écran...) (21 k€)

Comprendre l'évolution des charges du personnel entre le BP 2023 / BP 2024



Budget primitif 2024 proposé

Section de fonctionnement - dépenses de personnel

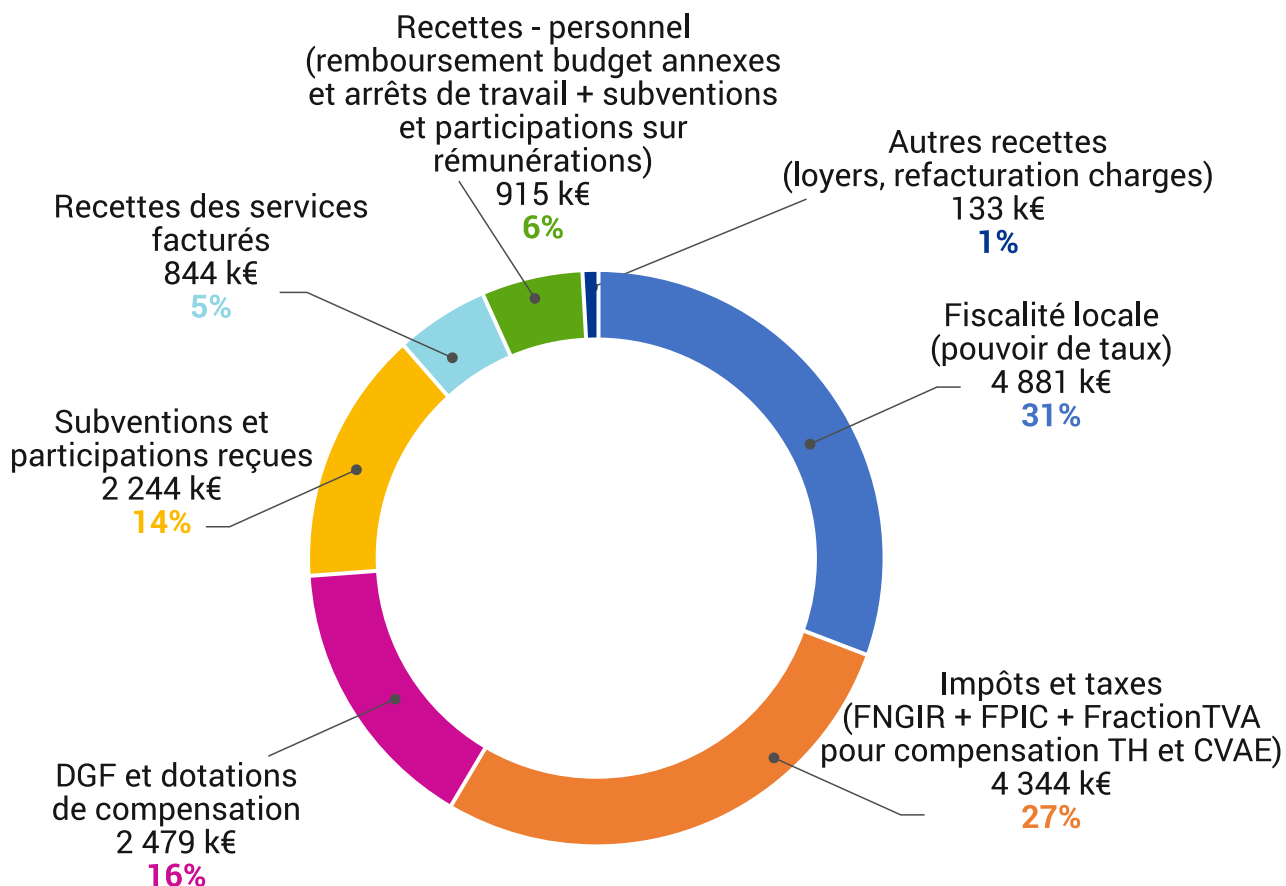
L'évolution des charges de personnel s'explique notamment par le fait que la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a la particularité, contrairement à la majorité des EPCI, d'être une communauté de communes de services, avec tous les services en régie. Il est donc difficile de comparer les ratios entre EPCI de même strate, car les compétences peuvent être très différentes et gérées par des tiers (associations, organisme privé...).

Pour donner un ordre de grandeur, le ratio financier qui porte la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrées aux dépenses de personnel est, pour les EPCI de 15 000 à 30 000 habitants, de 41 % (données 2021 - DGCL) et pour les communes de 10 000 à 50 000 habitants de 61.60 % (données 2022 - DGCL).



Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - recettes

Détail des recettes réelles de fonctionnement : 15 840 k€



Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2024

La fiscalité locale avec pouvoir de taux (TFPB, TFPNB, TH, CFE) représente 31 % des recettes, suivie des impôts et taxes (27 %), de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et des dotations de compensation (16 %), des subventions et participations reçues (14 %), des recettes sur les frais de personnel (6 %), des recettes des services facturées aux familles (5 %) et enfin des autres recettes (1 %).



Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - recettes

La fiscalité locale (pouvoir de taux)

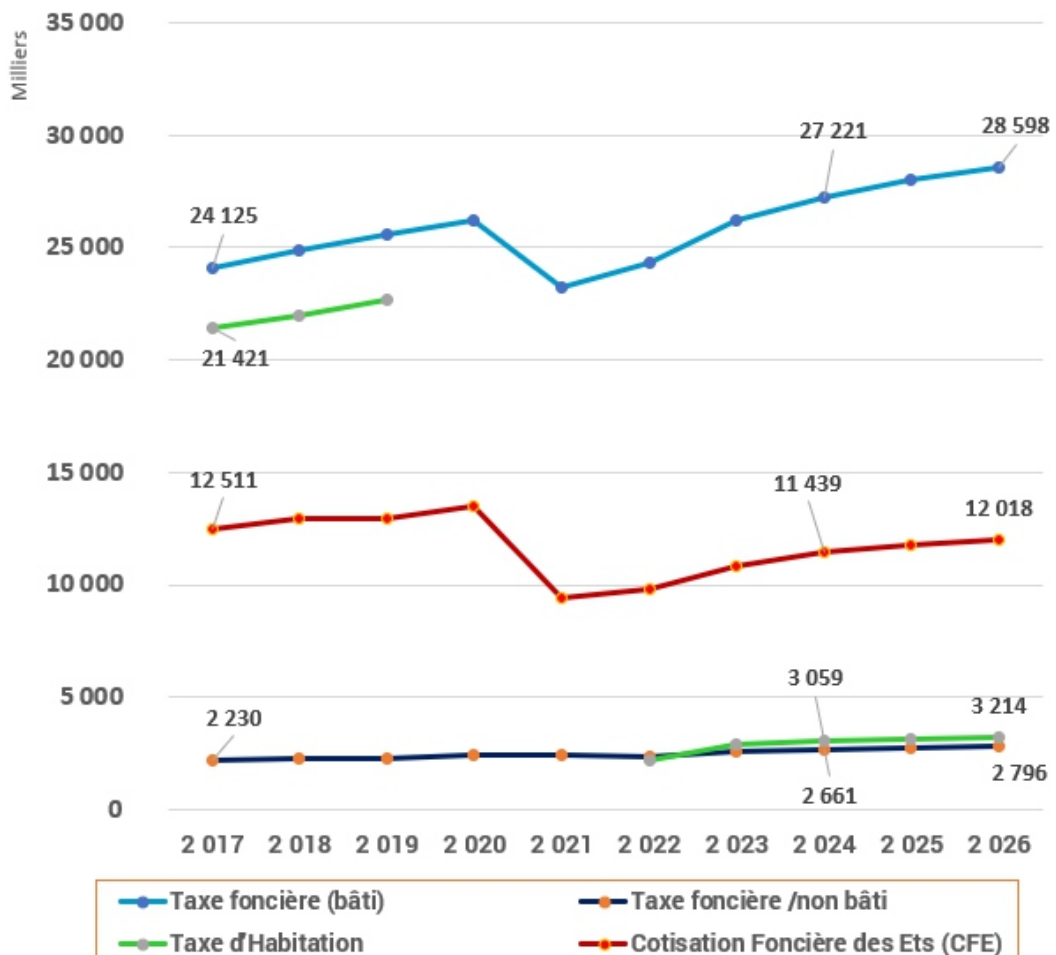
- Evolution des bases fiscales en k€

L'augmentation des bases est directement liée à l'inflation et donc à l'évolution de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé). Après une augmentation de +3.4 % en 2022, +7.1 % en 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1.039, soit une augmentation forfaitaire des bases de +3.9 % en 2024.

Le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) tient compte d'une nouvelle augmentation prévisionnelle des bases de +3 % en 2025 et +2 % en 2026.

Pour mémoire avant le 1^{er} octobre 2024, il conviendrait de revoir le montant des bases minimum de CFE pour une application au 1^{er} janvier 2025.

Bases fiscales



Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - recettes

La fiscalité locale (pouvoir de taux)

- Evolution des taux de fiscalité

Ci-dessous, l'évolution des taux de fiscalité de 2017 à 2023 et l'évolution pour les années 2024 à 2026 prévue dans le PPF :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe foncière (bâti)			-		1,00%	2,00%	2,50%	4,50%	5,50%	5,50%
Taxe foncière (non bâti)	1,83%									
Taxe d'habitation		8,53%			-		10,65%	10,65%	10,65%	10,65%
Cotisation Foncière des Ets (CFE)			20,84%			21,25%	23,07%	23,07%	23,07%	23,07%

1 point de plus de TFPB correspond à environ 272 k€ de recettes supplémentaires. Il est proposé 2 points de plus en 2024 soit + 544 k€ (hors augmentation des bases). Ce montant de recettes supplémentaires pourra être répartie entre la TFPB, la TH et la CFE, s'il est possible d'augmenter ces 2 dernières taxes dans le respect de la règle des liens entre les taux communaux et ceux de l'EPCI.

Pour rappel, le taux de CFE N ne peut augmenter que si le taux moyen pondéré de TFB N-1 de l'EPCI et des communes membres a augmenté en N-1.





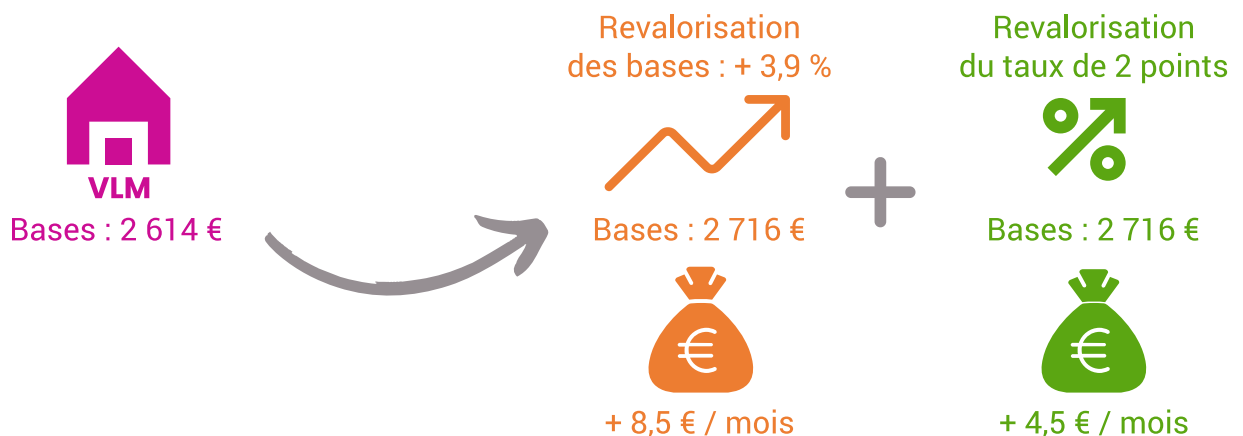
Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - recettes

La fiscalité locale (pouvoir de taux)

- Impact sur les contribuables

La valeur locative moyenne (VLM) s'élève à 2 614 € sur le territoire de la CCALS. Sur cette base, l'augmentation du taux de la TFPB de 2 points, pourrait engendrer une hausse en valeur de + 4.5€/ mois en 2024 en dehors de l'augmentation des bases et des éventuelles augmentations de taux par les communes.

En 2024



Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - recettes

La fiscalité locale (pouvoir de taux)

- Evolution des produits fiscaux en k€

Compte tenu des augmentations des bases prévisionnelles et des taux évoqués ci-dessus, voici l'évolution prévisionnelle des produits fiscaux :

Fiscalité - Contributions directes et autres taxes

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	BP 2023 modifié après vote des taux	CA 2023	BP 2024 Proposé	BP 2025 Proposé	BP 2026 Proposé	COMMENTAIRES
Taxe foncière (bâti)	655	644	1 225	1 542	1 573	
Taxe foncière /non bâti	47	47	49	50	51	
Taxe d'Habitation	314	314	326	336	342	
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	2 495	2 495	2 639	2 718	2 772	
Taxe additionnelle / Foncier non bâti	60	60	60	60	60	Montant identique à 2023
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	202	220	220	220	220	Montant identique à 2023
Imposition forfaitaire entreprises réseaux (IFER)	163	182	182	190	190	Prévision augmentation à compter de 202 5
Rôles complémentaires CFE, TH et IFER	0	153				
Taxe GEMAPI	100	100	150	150	150	Recette affectée
Taxe de séjour	20	33	30	30	30	Recette affectée
Restitution au titre de dégrèvement sur contributions directes		-1				
Total	4 056	4 248	4 881	5 296	5 389	

Compte tenu des prévisions d'augmentation de bases et de taux, le produit fiscal global évoluerait de + 20 % par rapport au BP 2023 modifié et de + 15 % par rapport au CA 2023.



Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - recettes

Les impôts et taxes (sans pouvoir de taux) en k€

Ces recettes sont notifiées par les services fiscaux et préfectoraux. Les élus n'ont aucun pouvoir de décision sur ces éléments de fiscalité reversée.

Fiscalité reversée

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	BP 2023 modifié après vote des taux	CA 2023	BP 2024 Proposé	BP 2025 Proposé	BP 2026 Proposé	COMMENTAIRES
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)	302	302	302	302	302	Montant identique à 2023
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	293	287	280	280	280	Proposition de réduction
Produits des jeux	6	7	7	7	7	
Fraction de TVA (compensation TFPB ET TH)	2 234	2 234	2 254	2 283	2 320	L'évolution de ces recettes dépend de l'évolution du taux de croissance - Estimation (source Banque de France déc 2023) de +0,9% en 2024, +1,3% en 2025, + 1,6% en 2026)
Fraction de TVA (compensation CVAE)	1 533	1 533	1 546	1 566	1 592	
Restitution au titre des impôts (Fraction de TVA...)	-15	-20	-45	-45	-45	
Total	4 353	4 342	4 344	4 394	4 455	

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, les recettes d'impôts et taxes (sans pouvoir de taux) seraient quasi constantes en 2024 par rapport à 2023.



Budget primitif 2024 proposé Section de fonctionnement - recettes

La DGF et les produits de compensation en k€

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	BP 2023 modifié après vote des taux	CA 2023	BP 2024 Proposé	BP 2025 Proposé	BP 2026 Proposé	COMMENTAIRES
Dotations d'intercommunalité	237	237	260	286	315	+10%
Dotations de compensation des groupements de communes	893	893	885	876	867	-1%
Dotations compensation réforme taxe professionnelle	151	151	151	151	151	Montant identique à 2023
Allocations compensatrices CET, TH et TF	1138	1 138	1 183	1 218	1 242	+3,9% en 2024, 3% en 2025 puis 2% en 2026
Total	2 420	2 420	2 479	2 532	2 576	

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, les recettes de DGF et produits de compensation augmenteraient de 2 % entre 2023 et 2024.

Les autres recettes

Une proposition d'inscription de recettes pour les subventions et participations en augmentation de 7 % (+154 k€) par rapport au BP 2023 est proposée. Elles concernent principalement les participations de la CAF et la MSA pour les structures Petite Enfance et Enfance-Jeunesse.

Les recettes des services facturés principalement aux familles pour les services Petite Enfance et Enfance-Jeunesse sont également en augmentation de +22 % (+151 k€) par rapport au BP 2023 et +1 % par rapport au CA 2023 en raison d'une forte augmentation en 2023.



Plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) 2024 / 2026 en k€

	BP 2024 (avec reports)	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION BP/BP 2024/2026	
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	15 840	16 092	16 312	3%
	FISCALITÉ LOCALE (pouvoir de taux)	4 881	5 296	5 389	10%
	IMPÔTS ET TAXES (FNGIR + FPIC + Fraction TVA pour compensation TH et CVAE)	4 344	4 394	4 455	3%
	DGF et DOTATIONS DE COMPENSATION	2 479	2 532	2 576	4%
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES dont CAF	2 244	2 048	2 064	-8%
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES - Nouvelles compétences (Gens du voyage - GDV)		25	25	
	RECETTES DES SERVICES FACTURÉS	844	860	878	4%
	RECETTES - PERSONNEL (Remboursement budget annexes et arrêts de travail + subventions et	915	831	819	-11%
	AUTRES RECETTES (loyers, refacturation charges)	133	107	107	-20%
	CESSIONS ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	0	0	0	
B	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	14 569	14 619	14 949	3%
	DÉPENSES DE PERSONNEL	8 131	8 237	8 401	3%
	DONT DÉPENSES DE PERSONNEL - Mise en œuvre du projet de territoire (170 K€) et mesures gouvernementales (342 K€)	512	110	53	
	DÉPENSES DE SERVICES (Chap. 011)	2 913	2 673	2 725	-6%
	DÉPENSES DE SERVICES (Chap. 011) - Nouvelles compétences (GDV+MEDIATHEQUE TIERCÉ) + Location modulaire	0	190	230	
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION NETTE	1 823	1 780	1 738	-5%
	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES dont SDIS	710	738	753	6%
	AUTRES CHARGES (chap. 65)	317	330	335	6%
	AUTRES SUBVENTIONS (dont subvention au budget annexe développement économique)	449	451	452	1%
	SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS	207	205	205	-1%
	CHARGES FINANCIERES	19	15	11	-41%
	CHARGES FINANCIERES (Nouveaux emprunts PPI)	0	0	100	
C	ÉPARGNE BRUTE = A-B (hors cessions et opérations excep	1 271	1 473	1 363	611
D	REMBOURSEMENT CAPITAL - EMPRUNTS EN COURS	85	85	88	
	REMBOURSEMENT CAPITAL - Nouveaux emprunts PPI		0	125	
E	ÉPARGNE NETTE = C-D	1 186	1 388	1 150	485
	Résultat d'exercice comptable (réel + ordre)	651	1 243	1 255	

Compte tenu :

- des éléments de fiscalité mentionnés précédemment,
- des nouvelles missions attendues (Gens du voyage (GDV), du plan de sauvegarde communal et intercommunal (PCS, PICS) l'achat de la médiathèque à Tiercé, la location de modulaire au siège),
- d'un emprunt de 2,5 M€ réalisé en 2026 sur 20 ans au taux de 4 % et des charges d'intérêt qui en découlent,

Les produits évolueraient de +3 % entre 2024 et 2026 et les dépenses augmenteraient également de +3 %. L'épargne brute serait maintenue entre 1 271 k€ en 2024 et 1 363 k€ en 2026.



Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024 / 2027 en k€

	CA 2023	BP 2024 (avec reports)	BP 2025	BP 2026	BP 2027
F DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (sans les RAR au CA)	1 396	3 878	6 262	7 291	2 904
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	331	934	1 560	795	795
12-AMENAGEMENT ESPACE	158	212	145	145	145
25-TOURISME	141	217	150	150	150
31-CHEMINEMENTS PEM	33	173	0	0	
34-AUTRES PROJETS DE TERRITOIRE	0	12	0		
202301 - AIRE ACCUEIL ET TERRAIN FAMILIAL GENS DU VOYAGE (CP/AP)	0	200	900		
202402 - PISTES CYCLABLES	0	120	365	500	500
PATRIMOINE BÂTI	246	1 698	3 995	5 789	1 510
10-BATIMENTS	34	625	50	50	50
18-MAISON SERVICES PUBLICS	5	93	15	15	15
26-TRAVAUX STRUCTURES PETITE ENFANCE	197	443	25	25	25
35-PISCINE DURTAL	0	24			
202302 - CONSTRUCTION ACCUEIL DE LOISIRS + RESTAURANT - TIERCÉ (CP/AP)	4	180	1 751	1 118	
202302 - CONSTRUCTION ACCUEIL LOISIRS + MULTI-ACCUEIL - SEICHES (CP/AP)	6	30	754	1 581	1 420
202303 - EXTENSION SIEGE ET BATIMENTS (CP/AP)	0	303	1 400	1 500	
ACHAT MEDIATHEQUE TIERCÉ				1 500	
LOGISTIQUE	300	753	255	255	0
15-MATERIEL TRANSPORT	91	389	50	50	
16-MATERIEL ENFANCE/JEUNESSE	33	28	20	20	
23-COMMUNICATION SUR TERRITOIRE	0	81			
27-MATERIEL ET OUTILLAGE	3	44	75	75	
28-MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	154	203	100	100	
29-MATERIEL PETITE ENFANCE	19	9	10	10	
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	520	493	452	452	599
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1				
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières		2	2	2	
Fonds de concours Déviation Nord Seiches			450	450	599
Autres fonds de concours	519	491			

Les investissements prévus au projet de territoire sont mentionnés dans la prospective ci-dessus :

- l'aire d'accueil et terrain familial pour les gens du voyage : 1 100 k€
- les pistes cyclables : 1 485 k€
- la construction de l'accueil de loisirs et restaurant à Tiercé : 3 050 k€
- * - la construction de l'accueil de loisirs et du multi-accueil à Seiches-sur-le-Loir : 3 785 k€
- l'extension du siège à Tiercé : 3 203 k€
- le fonds de concours à verser au Département pour la déviation Nord de Seiches : 1 499 k€
- l'achat de la médiathèque à Tiercé : 1 500 k€

*Ces opérations sont gérées en Autorisation de programme et Crédits de paiements (AP/CP). Il conviendra le cas échéant d'ajuster le montant des AP et CP correspondants aux montants indiqués ci-dessus et de voter une nouvelle AP pour le fonds de concours à verser au Département.

Par ailleurs, en 2024, des crédits sont proposés pour :

- l'aménagement de la partie tertiaire du siège pour 300 k€ ainsi que l'extension de l'aire de stockage des services techniques à Tiercé pour 230 k€.
- des dépenses de logistique pour 753 k€ dont 389 k€ pour renouveler la flotte de véhicules techniques et administratifs.

Les dépenses d'investissement représentent un total de 3 878 k€ en 2024, 6 262 k€ en 2025, 7 291 k€ en 2026 et 2 904 k€ en 2027 (F).



Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024 / 2027 en k€

	CA 2023	BP 2024 (avec reports)	BP 2025	BP 2026	BP 2027
G RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans les RAR au CA)	433	917	1 866	2 595	1 136
FCTVA	98	520	929	1 098	
AUTRES DOTATIONS ET SUBVENTIONS	233	195			
SUBVENTION - LIAISONS CYCLABLES	100	118	168	200	200
SUBVENTION - CONSTRUCTION ACCUEIL LOISIRS + RESTAURANT - TIERCE (CP/AP)		84	538	762	
SUBVENTION - AIRE ACCUEIL GDV - TIERCE (CP/AP)			171		
SUBVENTION - CONSTRUCTION ACCUEIL LOISIRS + MULTI-ACCUEIL - SEICHES (CP/AP)			60	75	936
SUBVENTION - MEDIATHEQUE TIERCÉ				460	
Autres recettes d'investissement + cessions	2				
H Besoin de financement des investissements = F - G	963	2 961	4 395	4 696	1 768
I EMPRUNTS NOUVEAUX	0	0	0	2 500	
E ÉPARGNE NETTE	2 074	1 186	1 388	1 150	
J Variation du fonds de roulement* = E + I - H	1 111	-1 775	-3 007	-1 046	
*variation du fond de roulement = comment a été couvert le besoin de financement (si négatif = utilisation du fonds de roulement ou "matelas")					
Fonds de roulement = résultat clôture (001+002+1068)	9 678	7 903	4 895	3 849	
seuil alerte FDR inf à 3 mois de DRF	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant

Certaines dépenses d'investissements du PPI pourront être en partie financées par des subventions mentionnées ci-dessus ainsi que le FCTVA (G).

Il en résultera un besoin de financement d'investissement (H) égal au total dépenses - recettes. L'épargne nette (E) ajoutée aux éventuels emprunts nouveaux (I) auquel le besoin de financement (H) est soustrait permet de calculer la variation du fonds de roulement (J).

Si cette variation du fonds de roulement est positive, elle vient augmenter le résultat de clôture, si elle est négative, elle vient au contraire réduire le résultat de clôture.

Dans le PPI, ci-dessus, le résultat à fin 2023 de + 9 678 k€ serait progressivement réduit à 4 895 k€ à fin 2025. En 2026, il conviendrait de réaliser un emprunt de 2 500 k€ pour maintenir le fonds de roulement à un montant au moins égal à 3 mois de dépenses réelles de fonctionnement. La prospective est réalisée avec un emprunt sur 20 ans au taux de 4 %.

En 2027, un nouveau besoin de financement de 1 768 k€ est mentionné au PPI, il conviendra de compléter le PPF pour cette année 2027 et ainsi calculer l'épargne nette qui viendrait compenser une partie de ce besoin de financement. Le solde éventuel devra de nouveau être financé par emprunt.

Attention, aujourd'hui le résultat de clôture du budget ZA (- 4 806 k€) est « compensé » par le résultat de clôture du budget général (+ 9 678 k€). Si ce dernier résultat devait être progressivement réduit pour réaliser les dépenses inscrites au PPI, il sera nécessaire d'encaisser des recettes de cessions de terrains sur le budget ZA et/ou d'emprunter et/ou que le budget général verse une subvention d'équilibre au budget ZA (non inscrite au PPF/PPI à ce jour).



Les principaux ratios 2023 - 2026

		CA 2023	BP 2024 (avec reports)	BP 2025	BP 2026
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	14 967	15 840	16 092	16 312
C	ÉPARGNE BRUTE = A-B	2 154	1 271	1 473	1 363
	Taux d'épargne brute* (C/A) seuil d'alerte en dessous de 10%	14%	8%	9%	8%
K	CRD au 31/12	409	327	243	155
	CRD au 31/12 (nouveaux emprunts du PPI)			0	2 375
	Ratio de capacité de désendettement (en année) K/C seuil d'alerte au dessus de 10-12 ans	0,19	0,26	0,16	1,86

Le taux d'épargne brute exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Ce taux prévisionnel pour les années 2024 à 2026 se situe juste en deçà du seuil limite de 10 % mais s'agissant de prévisions de dépenses et de recettes toujours estimatives, il pourrait comme au CA 2023 être supérieur.

Le budget général est très peu endetté ; même avec l'emprunt de 2 500 k€ prévu en 2026, la CCALS pourrait rembourser en un peu plus de 2 ans sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de sa CAF.





Compte administratif 2023

Ce budget comptabilise les dépenses des opérations d'aménagement des zones artisanales de la CCALS. Il permet d'individualiser dans ce budget les opérations pour évaluer les risques financiers et dresser une comptabilité de stock de la valeur des terrains à vendre.

Le déficit cumulé de ce budget s'élève à - 4 806 k€ à fin 2023 ; il était de - 3 916 k€ à fin 2022.

La valeur des stocks de terrains initiale au 1er janvier 2023 s'élevait à 4.6 M€. Compte tenu des dépenses réalisées en 2023 pour un total de 847 k€, et des ventes de terrains encaissées pour 84 k€, la valeur des stocks de terrains restant à vendre au 31 décembre 2023, s'élève à 5,37 M€ répartis comme suit par zones :

COMMUNES	ZONES ARTISANALES	VALEURS DES STOCKS DE TERRAINS EN K€ AU 31/12/2022	dépenses 2023	recettes 2023	VALEURS DES STOCKS DE TERRAINS EN K€ AU 31/12/2023
SEICHES	ZA Suzerolle I et II	2 215	46	56	2 205
	ZA Suzerolle III	10			10
	ZA Suzerolle IV	33	283		316
	ZA les Mulotières	41			41
LÉZIGNÉ	ZA La Robinière	85			85
MARCÉ	ZA	37			37
CORZÉ	ZA Bourg Joli	-44			-44
JARZÉ	ZA Cormier	159			159
	ZA Cormier II	8	1		10
CORNILLÉ LES CAVES	ZA des 5 Chemins	26	4		30
DURTAL	ZA Les Ormeaux II	396	2	1	397
	ZA Anjou Actiparc	1 099	3		1 102
	ZA Pont Ramé	154	1		155
DAUMERAY	ZA Le Grand Clos	20			20
MORANNES	ZA La Petite Morinière	218	7		224
TIERCÉ	ZA LANDES VI	50	313	0	363
	ZA TIERCE ZONE GARE	0	176		176
	ZA PERRAY II	97	11	27	81
ÉTRICHÉ	ZA PERRAY III	0			
	TOTAL	4 604	847	84	5 367

Le montant de 5 367 k€ correspond donc au montant à couvrir par les ventes à venir pour équilibrer le budget zones artisanales et éviter le recours au budget général.





Le budget primitif 2024 proposé

Les dépenses sur ce budget en 2024 sont estimées à 670 k€. En voici, les principales :

	BP 2024 proposé en €
Quartier Gare– TIERCE (GRANEO)	37 500
Etudes préalables à la démolition	15 000
Sécurisation du site	20 000
Assurances	2 500
ZA de la Suzerolle IV (extension) SEICHES SUR LE LOIR :	100 000
Dévoisement de canalisation (mandat ALTERà intégrer)	100 000
ZA du Perray Etriché III	95 000
Viabilisation complémentaire	45 000
Travaux voirie provisoire	50 000
ZA du Perray Etriché IV	130 000
Etude Faune/Flore	5 000
Acquisition des parcelles (environ 5 HA)	125 000
ZA des 5 Chemins– CORNILLE LES CAVES :	272 000
Acquisition parcelle communale	2 000
Travaux voirie provisoire	170 000
Viabilisation complémentaire (raccordement réseaux...)	100 000

Les recettes identifiées liées aux ventes de foncier pour l'année 2024 sont évaluées à 1 932 810 €. Près de la moitié de ces recettes proviendrait de la vente en cours sur l'Actiparc de Durtal. Elles viendront combler une partie du déficit.





Le budget annexe zone de l'Aurore

33

Compte administratif 2023 et budget primitif 2024 proposé

Ce budget comptabilise les dépenses des opérations d'aménagement de la zone de l'Aurore. Il permet d'individualiser dans ce budget les opérations pour évaluer les risques financiers et dresser une comptabilité de stock de la valeur des terrains à vendre.

L'excédent cumulé de ce budget s'élève à 408 k€ à fin 2023.

La valeur des stocks de terrains initiale au 1^{er} janvier 2023 s'élevait à 123 k€. Compte tenu des dépenses réalisées en 2023 pour un total de 319 k€, la valeur des stocks de terrains restant à vendre au 31 décembre 2023, s'élève à 442 k€.

Des crédits de dépenses sont proposés au BP 2024 pour un total de 56 k€ pour des honoraires, une indemnité d'éviction et un avenant au mandat d'études avec ALTER.

	CA 2023	REPORTS 2023 SUR 2024	BP2024	BP2024 proposé + REPORTS
Frais d'Acquisition	192	263		263
Frais de SAFER			10	10
Indemnité d'éviction	72		40	40
Frais de notaire	6			0
Publication annonce marché	1			0
Mandat études préalables (Alter Cités)	7	6	6	12
Etudes aménagement (Alter Cités)	35	21		21
TOTAL ACQUISITIONS ET ETUDES	314	290	56	346



développement économique

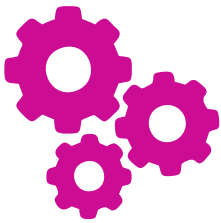
Compte administratif 2023 et
budget primitif 2024 proposé en k€
Fonctionnement et ratios

Budget développement économique	CA 2022 "corrigé"	BP 2023 + REPORTS	CA 2023	Evolution CA2022/ CA2023	% réalisation du BP 2023	BP 2024 + reports (projet)	Evolution BP 2023/ BP2024
Recettes de fonctionnement	1 642	821	1 427	-26%	101%	1 000	18%
70 Produits des services, du domaine et ventes	54	48	51	-5%	106%	56	17%
74 Dotations, subventions et participations	14	68	69	409%	102%	0	-100%
75 Autres produits de gestion courante	893	606	610	-32%	101%	793	31%
76 Produits financiers	0		1				
77 Produits exceptionnels	594		555				
78 Provisions	31		0				
042 Opérations d'ordre de transfert entre sectic	56	100	141			150	
Dépenses de fonctionnement	1 568	1 225	1 583	-19%	71%	1 321	6%
011 Charges à caractère général	337	416	220	-35%	53%	335	-19%
012 Charges de personnel	126	145	145	15%	100%	180	24%
65 Autres charges de gestion courante	52	61	28	-45%	46%	139	127%
66 Charges financières	86	85	80	-7%	95%	75	-12%
67 Charges exceptionnelles	0	5	3			3	
68 Provisions	14		0			0	
014 Atténuation de produits	111	113	111	-1%	98%	139	23%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sectic	842	400	996			450	
Résultat d'exercice	73	-404	-156			-322	
Dotations aux amortissements	808	400	991			450	
Reprises de subventions et cessions	580	100	696			150	
CAF Brute	301	-104	139			-22	
Remboursement capital de la dette	366	355	353			365	
CAF Nette	-65	-459	-214			-387	
Taux d'épargne brute	30%	-14%	19%			-3%	
Capital des emprunts restant dû	3 930	3 930	3 577			3 577	
Capacité de désendettement (en année)	13		26				

Les % de réalisation et d'évolution sont calculés hors produits exceptionnels (ventes) et opérations d'ordre.

Le budget 2023 des recettes réelles de fonctionnement a été réalisé à 101 % et est en diminution de -26 % par rapport au CA 2022 notamment à la suite de la diminution exceptionnelle de la subvention du budget général en 2023 (200 k€ au lieu de 500 k€ en 2022).





développement économique

Compte administratif 2023 et budget primitif 2024 proposé en k€ Fonctionnement et ratios

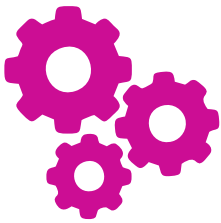
En 2023, une vente d'un atelier relais, situé à Durtal, à la Sté ANJOU NATURE a été encaissé pour 550 k€.

Le budget 2023 des dépenses réelles de fonctionnement a été réalisé à 71 % (des réparations de voirie budgétées n'ont pas été réalisées) et est en diminution de -19 % par rapport au CA 2022 avec notamment -35 % sur les dépenses de services.

Le résultat d'exercice 2023 est logiquement déficitaire (-1 56 k€) à la suite de la diminution de la subvention du budget général. Le résultat cumulé à fin 2023 est donc diminué de ce montant mais reste très largement positive (+952 k€) qui sera intégré au BP 2024 (cf page 9).

Le BP 2024 prévoit un résultat d'exercice négatif de -322 k€ qui sera couvert par le résultat cumulé mentionné ci-dessus. Les recettes évolueraient de +18 % car il est prévu une subvention du budget général à hauteur de 400 k€. Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de + 6% avec notamment une augmentation de +127 % du chapitre 65 (inscription d'une participation au SIEMML de 65 k€ pour le remplacement des ampoules des candélabres des ZA).





développement économique

Le budget primitif 2024 proposé Investissement

La section d'investissement du budget développement économique prévoit notamment les dépenses d'investissement suivantes :

- Lancement du marché AMO (programmation / assistance pour le choix du maître d'œuvre et choix des différents intervenants) pour le projet Maison de l'économie : 50 k€
- La voirie définitive de la Zone des Landes IV de Tiercé : 125 k€
- Chemin piétonnier sur la ZA des Landes V : 23,5 k€
- Réfection des trottoirs sur la ZA de la Blaisonnaire et de la Suzerolle : 38 k€

Un PPF/PPI pourra être réalisé pour ce budget dès que l'AMO sera en mesure de nous indiquer à la fois le coût prévisionnel d'investissement et de fonctionnement de la maison de l'économie. Il conviendra alors de vérifier la cohérence avec le PPF du budget général qui prévoit le maintien de la subvention au budget développement économique à 400 k€ en 2024, 2025 et 2026.





Compte administratif 2023 et budget primitif 2024 proposé en k€ Fonctionnement

Budget assainissement non collectif	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Évolution CA2022/CA2023	% de réalisation du BP2023	BP 2024 projet	Évolution du BP2023/BP2024
+ Recettes de fonctionnement	99	100	98	-1%	99%	81	-19%
70 Produits des services, du domaine et ventes	99	99	90	-9%	91%	81	-19%
74 Dotations, subventions et participations	0	0	8			0	
= Dépenses de fonctionnement	96	107	98	2%	91%	89	-17%
011 Charges à caractère général	61	57	57	-7%	100%	38	-34%
012 Charges de personnel	35	44	40	16%	92%	44	0%
67 Charges exceptionnelles	0	2	0			2	0%
022 Dépenses imprévues	0	4	0			5	25%
= Résultat d'exercice	3	-7	1			-8	
+ Resultat antérieur	4	7	7			8	
= Résultat cumulé de fonctionnement	7	0	8			0	

Le budget 2023 des recettes réelles de fonctionnement a été réalisé à 99 % et est en diminution de -1 % par rapport au CA 2022. Le budget 2023 des dépenses réelles de fonctionnement a été réalisé à 91 % et est en augmentation de +2 % par rapport au CA 2022.

Le résultat d'exercice 2023 est positif (1 k€). Le résultat cumulé à fin 2023 est donc augmenté de ce montant et s'élève à + 8 k€ à fin 2023. Ce résultat sera intégré au BP2024.

Les recettes à inscrire au BP 2024 sont en diminution de -19 % par rapport au BP 2023 (81 k€ au lieu de 100 k€). Elles correspondent aux prévisions de recettes de contrôles (Contrôles de conception, de réalisation, de vente et de bon fonctionnement).

Les tarifs 2024 des contrôles ont été augmenté de +4.8 % au Conseil communautaire du 09/11/2023.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues en diminution de -17 % par rapport au BP 2023. Elles correspondent à une prévision de diminution du nombre de contrôle de bon fonctionnement à payer au prestataire.





Le budget annexe assainissement collectif

38

Compte administratif 2023 - Section fonctionnement

Le budget annexe assainissement collectif comparaison CA 2022 / CA 2023 et % réalisation du BP 2023

		CA 2022	BP2023 + reports	CA 2023	EVOLUTION CA2022/ CA2023	% réalisation du BP 2023
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	1 321	1 402	1 637	24%	117%
	REDEVANCE ASST VERSÉES PAR DÉLÉGATAIRE	1 063	1 223	1 225	15%	100%
	PFAC ET CONTRÔLE DE RACCORDEMENT FACTURÉS	192	214	411	114%	192%
	CESSIONS ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	7	-35	0	-98%	0%
B	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	602	1 061	709	18%	67%
	DÉPENSES DE SERVICES (Chap. 011)	346	694	369	7%	53%
	DÉPENSES DE PERSONNEL	162	274	257	58%	94%
	AUTRES CHARGES (chap. 65)	7	8	2	-75%	24%
	CHARGES FINANCIERES	86	85	82	-5%	96%
C	ÉPARGNE BRUTE = A-B	712	376	927		
D	REMBOURSEMENT CAPITAL - EMPRUNTS EN COURS	349	355	349		
E	ÉPARGNE NETTE = C-D	363	21	578		
	Épargne brute minimum nécessaire pour couvrir les opérations d'ordre nettes	410	488	486		
	Résultat d'exercice comptable (réel + ordre)	309	-199	442		

A fin 2023, la capacité d'autofinancement brute s'élève à 927 k€ contre 712 k€ à fin 2022. Le résultat d'exercice comptable s'élève à 442 k€ à fin 2023 contre 309 K€ en 2022.

Les recettes 2023 ont été réalisées à hauteur de 117 % des prévisions budgétaires 2023 soit + 235 k€ au total. Elles augmentent de 24 % par rapport au CA 2022. Voici quelques explications sur ces réalisations :

- Des contrôles de PFAC ont été encaissés pour 375 k€ en 2023 contre 169 k€ en 2022
- Les redevances assainissement ont été collectées pour 1 225 k€ contre 1 063 k€ en 2022 ; cette évolution provient d'une périodicité de reversement exceptionnelle de 14 mois au lieu de 12.

Dans le même temps, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 67 % du budget 2023. Elles augmentent au global de 18 % par rapport au CA 2022.





Le budget annexe assainissement collectif

39

Compte administratif 2023 - Budget primitif 2024 proposé Plan pluriannuel de fonctionnement 2024 - 2026

		BP2023 + reports	CA 2023	BP2024 + reports	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION BP/BP	
							2023/2024	2024/2026
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	1 380	1 637	1 239	1 280	1 416	-10%	14%
	REDEVANCE ASST VERSÉES PAR DÉLÉGATAIRE	1 201	1 225	967	1 049	1 183	-20%	22%
	PFAC ET CONTRÔLE DE RACCORDEMENT FACTURÉS	214	411	273	231	234	28%	-14%
	AUTRES RECETTES	0	0	4	4	4		
	CESSIONS ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	-35	0	-5	-5	-5		0%
B	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 061	709	858	1 114	1 006	-19%	17%
	DÉPENSES DE SERVICES (Chap. 011)	694	369	460	634	462	-34%	0%
	DÉPENSES DE PERSONNEL	274	257	284	290	296	4%	4%
	AUTRES CHARGES (chap. 65)	8	2	7	8	8	-4%	6%
	CHARGES FINANCIERES	85	82	80	71	64	-6%	-21%
	CHARGES FINANCIERES (Nouveaux emprunts du PPI)	0	0	27	112	177		550%
C	ÉPARGNE BRUTE = A-B	354	927	385	171	416		
D	REMBOURSEMENT CAPITAL - EMPRUNTS EN COURS	355	349	391	310	315		
	REMBOURSEMENT CAPITAL - Nouveaux emprunts PPI			16	86	153		
E	ÉPARGNE NETTE = C-D	-1	578	-22	-225	-52		
	Épargne brute minimum nécessaire pour couvrir les opérations d'ordre nettes	488	486	500	561	643		
	Résultat d'exercice comptable (réel + ordre)	-199	442	-150	-426	-264		

Les recettes prévues au BP 2024 et suivants tiennent compte de l'augmentation des tarifs votés au Conseil communautaire du 09/11/2023 mais sont en diminution de 12 % par rapport au BP2023 ; la recette de redevance d'assainissement collectif est estimée sur une période de 12 mois et non 14 (comme perçue en 2023).

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de – 19 % par rapport au BP 2023. Le chapitre 011 notamment est « ramené » à 460 k€ soit - 34 % par rapport au BP 2023. En 2025, un crédit supplémentaire de 180 k€ est prévu au chapitre 011 pour la dépollution des boues de la STEP de Lézigné.

Le Plan pluriannuel d'investissement comme détaillé ci-après commence à impacter la section de fonctionnement avec notamment de nouvelles charges financières liées aux nouveaux emprunts à réaliser.

Les prévisions de dépenses et de recettes dégagent une épargne brute de 2024 à 2026 qui ne serait pas suffisante pour couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le résultat d'exercice comptable serait négatif. En 2024, il sera largement couvert par l'excédent à fin 2023 (+ 1 988 k€ - cf page 9).

Compte tenu des travaux inscrits au PPI et de l'impact sur la section de fonctionnement (charges d'intérêts, dotations aux amortissements), la recherche de financement supplémentaire est indispensable pour retrouver des marges de manœuvre via l'augmentation des tarifs et/ou la recherche de subventions complémentaires des investissements.





Le budget annexe assainissement collectif

40

Compte administratif 2023 Plan pluriannuel d'investissement 2024 - 2027

Voici le détail des travaux d'investissement pour les années 2024 à 2027 avec le total mentionné en (F).

		CA 2023	BP2024 + reports	BP 2025	BP 2026	BP 2027
F	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (sans les RAR au CA)	605	2 330	3 855	3 071	3 010
	Chapitre 20	1	101	50	50	50
	Chapitre 21	230	272	225	225	225
	Branchements neufs	128	213	195	195	195
	Autres dépenses	103	58	30	30	30
	Chapitre 23	374	1 957	3 580	2 796	2 735
	AUTOSURVEILLANCE-Instrumentation réglementaire	180	96			
1	STEU (Station de traitement des eaux usées)	1	269	2 399	2 421	871
	SEICHES-SUR-LE-LOIR - Construction nouvelle STEU		28	1 088	1 785	822
	LA CHAPELLE SAINT LAUD "bourgneuf" - Réhabilitation STEU et autres travaux	1	14	159	27	
	CORNILLÉ LES CAVES bourg - Réhabilitation STEU		97	109		
	DURTAL - Remplacement dégrilleur / sécurisation chlorure ferrique et ouvrages / filière boues		48	520	145	
	CORNILLÉ LES CAVES Laiterie - Reconstruction STEU		43	193	99	
	SERMAISE - Reconstruction STEU et mise en séparatif réseau		38	330	365	
	MONTIGNÉ LES RAIRIES - Réhabilitation STEU					
	LÉZIGNÉ - Reconstruction STEU					49

Une autorisation de programme (AP) de 3,1 M€ a déjà été votée pour la construction de la station de traitement des eaux usées (STEU) à Seiches-sur-le-Loir. Il conviendra d'ajuster le montant de l'AP et des crédits de paiement (CP) correspondants aux montants indiqués ci-dessus soit 3,74 M€.

Il sera proposé de voter de nouvelles AP/CP pour les opérations de travaux des STEU de La Chapelle-Saint-Laud (200 k€), Cornillé-les-Caves bourg (206 k€), Durtal (714 k€), Cornillé-les-Caves « laiterie » (335 k€), Sermaise (733 k€).





Le budget annexe assainissement collectif

41

Compte administratif 2023

Plan pluriannuel d'investissement 2024 - 2027

		CA 2023	BP2024 + reports	BP 2025	BP 2026	BP 2027
2	Travaux sur les réseaux	193	1 592	1 181	374	1 864
	SEICHES - Mise en séparatif/réhabilitation - Régnier/Beauval/Pasteur/RD766/RD323	73	173	545	281	749
	JARZÉ VILLAGES (Chaumont d'Anjou/Beauvau) - Réhabilitation - Brétignolles/Vignes/Tranchardière	4	705	22		
	MORANNES - Mise en séparatif/réhabilitation - Pont/Gde Rue/Picard/Saint Nicolas		400	72		
	MORANNES - HUILLÉ - Mise en séparatif/réhabilitation - Moulins/Maimbourg/Boule d'Or/Grande Rue	164				
	MULTI COMMUNES - Divers travaux		44			
	MULTI COMMUNES - Divers travaux/réhabilitation poste de relèvement (PR)		63	212		
	DURTAL PR Axilette - Déplacement du PR (destruction, reconstruction)		68	115		
	MONTIGNÉ-JARZÉ-DAUMERAY - Réhabilitation déversoir d'orage (DO) /déconnexion surverses		12	157	10	
	LÉZIGNÉ - Remplacement/réhabilitation ponctuelle - Neuve/Sorbiers/Brégeoinière				39	
	MONTIGNÉ LES RAIRIES - Remplacement/réhabilitation - Braudière 100 ml				4	138
	CORZÉ - Remplacement/réhabilitation - Moulin de la Motte/Eglise/Vieux Bourg/Prieuré				34	451
	MONTREUIL SUR LOIR - Réhabilitation - Landes 43 ml					84
	CORZÉ - Remplacement - RD193					41
	DURTAL - Réhabilitation - secteur Beausite		34			
	DURTAL - Réhabilitation - secteur Bellevue/Mimosas/8 Mai/11 Nov				3	162
	TIERCÉ - Remplacement - Bourg Joly/Enghein			58		
	DURTAL - Remplacement 4 ml/réha ponctuelle - Rochehoucalt		32			
	DURTAL - Réhabilitation - Déportés/Angers/PR Gouis	14			4	239

Une AP de 1,8 M€ a déjà été votée pour la réhabilitation et mise en séparatif des réseaux à Seiches-sur-le-Loir. Il conviendra le cas échéant d'ajuster le montant de l'AP et des CP correspondants aux montants indiqués ci-dessus.

Il sera proposé de voter de nouvelles AP/CP pour les opérations sur les réseaux de Chaumont d'Anjou (Jarzé Villages) (727 k€) et Morannes (472 k€).





Le budget annexe assainissement collectif

42

Compte administratif 2023

Plan pluriannuel d'investissement 2024 - 2027

		CA 2023	BP2024 + reports	BP 2025	BP 2026	BP 2027
G	Recettes d'investissement (sans les RAR au CA)	330	739	1 120	801	1 590
	AUTOSURVEILLANCE-Instrumentation réglementaire	0	111			
	Redevance Branchements neufs	52	93	180	180	180
	Subventions d'investissement reçues sur STEU	0	152	751	251	1 271
	Subventions d'investissement reçues sur réseaux	278	387	194	376	140
	Autres recettes d'investissement + cessions	0	-5	-5	-5	0
H	Besoin de financement des investissements = F - G	275	1 591	2 735	2 270	1 420
I	EMPRUNTS NOUVEAUX	0	800	2 500	2 000	
E	ÉPARGNE NETTE	578	-22	-225	-52	
J	Variation du fonds de roulement* = E + I - H	303	-813	-460	-322	-1 420
	Fonds de roulement = résultat clôture (001+002+1068)	2 188	1 375	916	594	
	seuil alerte FDR inf à 3 mois de DRF	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant

Certaines dépenses d'investissements du PPI pourront être en partie financées par des subventions du Département, de l'Agence de l'eau mentionnées ci-dessus (G).

Ce total de recettes **ne tient pas compte** des éventuelles subventions qui pourraient par ailleurs être accordées :

- par les communes dans les limites réglementaires fixées par la Préfecture,
- par l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux de construction de la STEU de Seiches-sur-le-Loir.

Il en résultera un besoin de financement d'investissement (H) égal au total dépenses - recettes. L'épargne nette (E) ajoutée aux éventuels emprunts nouveaux (I) auquel le besoin de financement (H) est soustrait permet de calculer la variation du fonds de roulement (J).

Si cette variation du fonds de roulement est positive, elle vient augmenter le résultat de clôture, si elle est négative, elle vient au contraire réduire le résultat de clôture.

Dans le PPI, ci-dessus, le résultat cumulé à fin 2023 de + 2 188 k€ serait progressivement réduit à 594 k€ à fin 2026, tout en réalisant des emprunts de 2024 à 2026 de 800 k€, 2 500 k€ et 2 000 k€.

Dans l'hypothèse où il serait obtenu des subventions complémentaires, le recours à l'emprunt pourrait bien évidemment être réduit.

La prospective est réalisée en simulant des emprunts sur 30 ans pour les STEU et sur 50 ans pour les réseaux au taux du Livret A +0.4 % soit 3.4 % à ce jour.

En 2027, un nouveau besoin de financement de 1 420 k€ est mentionné au PPI, pour 2028, il devrait s'élever à 2 145 k€ en 2029 puis 1 262 k€ en 2030. Il conviendra de compléter le PPF à compter de 2027 et ainsi calculer l'épargne nette qui viendrait compenser une partie de ce besoin de financement (à condition qu'elle soit positive). Le solde éventuel devra de nouveau être financé par emprunt.





Le budget annexe assainissement collectif

43

Compte administratif 2023
Ratios 2023 - 2026

		CA 2023	BP2024 + reports	BP 2025	BP 2026	
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	1 637	1 239	1 280	1 416	
C	ÉPARGNE BRUTE	927	385	171	416	
	Taux d'épargne brute* (C/A)	seuil d'alerte en dessous de 10%	57%	31%	13%	29%
K	CRD au 31/12	3 396	3 066	2 759	2 450	
	CRD au 31/12 (nouveaux emprunts du PPI)		784	3 198	5 045	
	Ratio de capacité de désendettement (en année)	seuil d'alerte au dessous 10-12 ans	3,66	9,99	34,85	18,03

Le taux d'épargne brute exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Ce taux prévisionnel pour les années 2024 à 2026 est supérieur au seuil d'alerte de 10 % mais compte tenu des emprunts en cours et de ceux à venir, l'épargne brute n'est pas suffisante ; on dépasserait d'ailleurs dès 2025, le seuil d'alerte du ratio de capacité de désendettement exprimé en année.

En 2025, il faudrait par exemple, un peu plus de 35 ans pour rembourser le capital restant dû des emprunts si on y consacrait l'intégralité de la CAF.

Pour mémoire la détérioration de la CAF en 2025, provient notamment d'une dépense exceptionnelle prévisionnelle de 180 k€ en fonctionnement pour la dépollution de la station d'épuration de Lézigné.





Structuration de la dette

44

au 31/12/2023
Tous budgets

La CCALS n'a réalisé aucun nouvel emprunt en 2023.
L'encours de dette s'élève à 8 637 k€ dont 8 087 k€ à taux fixe :

Type	Capital Restant Dû Au 31/12/2023	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	8 087 K€	93,63 %	2,09 %
Variable couvert	17 K€	0,20 %	4,63 %
Variable	212 K€	2,46 %	4,69 %
Livret A	186 K€	2,16 %	3,95 %
Barrière	134 K€	1,55 %	4,29 %
Ensemble des risques	8 637 K€	100,00 %	2,23 %

La répartition de l'encours de dette par budget est la suivante :

Budget	Capital Restant Dû Au 31/12/2023
Budget Développement économique	3 577 K€
Budget Assainissement collectif	3 329 K€
Budget Aurore	850 K€
Budget Zones artisanales	472 K€
Budget Principal	409 K€
TOTAL	8 637 K€

98.45 % de l'encours de dette est classé 1A sur l'échelle des risques.
Un seul emprunt représentant 1.55 % de l'encours est classé 1B.











Structuration de la dette

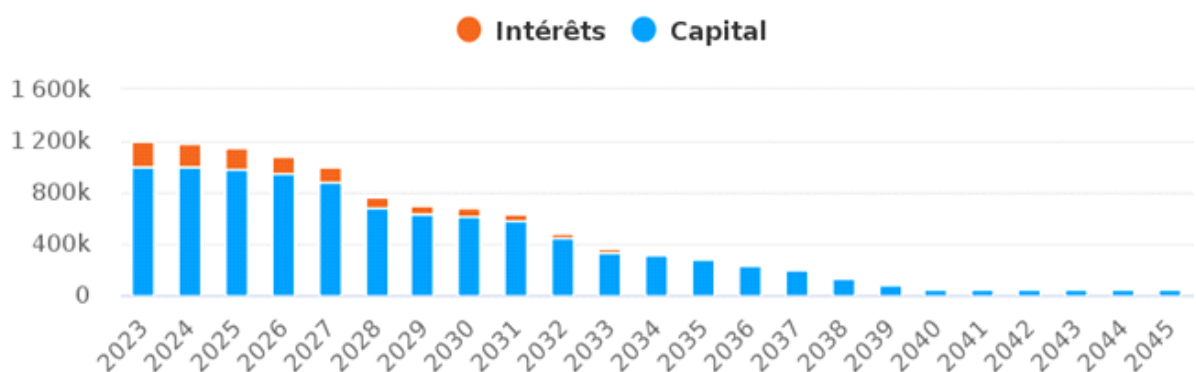
45

au 31/12/2023 - Tous budgets

La répartition de l'encours de dette par prêteur est la suivante :

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CREDIT AGRICOLE	<u>4 708 516,81 €</u>	<u>54,51 %</u>
 SFIL CAFFIL	<u>998 789,40 €</u>	<u>11,56 %</u>
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<u>693 108,86 €</u>	<u>8,02 %</u>
 BANQUE POSTALE	<u>622 284,55 €</u>	<u>7,20 %</u>
 CREDIT MUTUEL	<u>556 310,56 €</u>	<u>6,44 %</u>
 Agence de l'eau Seine Normandie	<u>400 215,87 €</u>	<u>4,63 %</u>
 CAISSE D'EPARGNE	<u>360 289,16 €</u>	<u>4,17 %</u>
 CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	<u>297 684,04 €</u>	<u>3,45 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>8 637 199,25 €</u>	<u>100,00 %</u>

L'extinction de la dette :



Perspectives pour 2024 :

L'annuité 2024 à prévoir pour les emprunts en cours s'élèvera à 1 168 k€ dont 993 k€ pour le capital et 185 k€ pour les intérêts. Il conviendra d'inscrire les crédits nécessaires aux échéances des nouveaux emprunts du PPI assainissement.





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024